

Montréal, le 12 décembre 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**  
**et par courriel**

**À : Énergir et les intervenants dans le dossier tarifaire 2021-2022  
(R-4151-2021)**

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice  
financier terminé le 30 septembre 2022  
Dossier de la Régie : R-4209-2022**

---

Le 9 décembre 2022, Énergir, s.e.c. (Énergir) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), dans le cadre du dossier susmentionné, une demande amendée<sup>1</sup> pour mettre fin à la rencontre d'information portant sur les documents constituant le dossier du rapport annuel, à partir du présent Rapport annuel 2022.

La Régie permet aux intervenants du dossier tarifaire R-4151-2021 de déposer leurs commentaires à l'égard de cette demande, le cas échéant, **au plus tard le 16 décembre 2022 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 19 décembre 2022 à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0006](#)